

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 263

présenté par

Mme De Temmerman, M. Castellani, Mme Pinel, M. Pancher, M. Simian, Mme Wonner,
M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. François-
Michel Lambert, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac et M. Nadot

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Enseignement scolaire public du premier degré	+350 000 000	0	+350 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	+350 000 000	0	+350 000 000	0
Vie de l'élève	0	0	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	+700 000 000	0	+700 000 000
Enseignement technique agricole	0	0	0	0
TOTAUX	+700 000 000	+700 000 000	+700 000 000	+700 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel doit permettre d'ouvrir 700 millions d'euros répartis à égalité sur les deux programmes Enseignement scolaire public du premier degré et du second degré.

Après le Grenelle de l'Éducation, le Gouvernement, à travers son ministre de l'Éducation, de la jeunesse et des sports, s'est engagé à déployer 700 millions d'euros pour les enseignants.

Cet effort n'est prévu que pour 2022, année électorale. Cet amendement permet d'inciter le Gouvernement à concrétiser ses promesses en ouvrant les crédits nécessaires dès 2021.

L'ouverture de crédits se matérialise ainsi : elle a lieu sur le programme 140 pour 350M, répartis à égalité entre l'action 01 – Enseignement pré-élémentaire et l'action 02 – Enseignement élémentaire) ; elle a également lieu sur le programme 141, répartis à égalité entre les trois actions : 01 – Enseignement en collège, 02 – Enseignement général et technologique en lycée et 03 – Enseignement professionnel sous statut scolaire.

Pour respecter les règles de la LOLF, une baisse de crédits de 700 millions d'euros (AE et CP) est proposée sur le programme Soutien de la politique de l'éducation nationale.

L'annulation porte sur les dépenses T2 sur les actions 01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives(300M), 06 – Politique des ressources humaines (300M) et 08 – Logistique, système d'information, immobilier (100M) et . En l'état de la consommation, ce programme est en mesure de supporter cette annulation. Les signataires de cet amendement tiennent à souligner qu'ils n'ont en réalité aucune intention de réduire le montant des AE et des CP de ce programme, mais il leur faut obligatoirement gager cette mesure.